



MAIRIE DE MALEMORT DU COMTAT

ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARR-2025-013

23 janvier 2025

OBJET : Personnel communal : arrêté portant tableau annuel avancement de grade de certains agents de la collectivité à compter du 1er février 2025. ANNEE 2025.

Le maire de la commune de Malemort du Comtat,

Vu le Code de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération MA-DEL-2013-030 du 25 avril 2013 relative à la détermination des "ratios-promouvables",

Vu l'arrêté n° MA-ARR-2021-072 du 9 avril 2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1er janvier 2021,

A R R E T E

Article 1 : le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit pour les catégories C.

Avancement au grade de : catégorie C (filière administrative, technique, sociale).

Filière administrative :

Nom Prénom	grade actuel	date d' effet de la nomination	grade d'avancement	ancienneté acquise
MATAS Cyrielle	adjoint administratif territorial	01.02.2025	adjoint administratif principal 2eme classe	5eme échelon de l'échelle C2 - 4 mois et 8 jours anc conserv

Filière technique :

Nom Prénom	grade actuel	date d'effet de la nomination	grade d'avancement	ancienneté acquise
AUZER Jean-Paul	adjoint techn princ 2ère classe	01.02.2025	adjoint techn princ 1ere classe	8eme échelon de l'échelle C3 - 2 ans anc conservée IB 499/IM 435
RUEL Muriel ép BARDELLI	adjoint techn territorial	01.02.2025	adjoint techn princ 2eme classe	6eme échelon de l'échelle C2 anc conserv 2 mois et 25 jours
JOUEVAUX Corinne ép NEYRON	adjoint techn territorial	01.02.2025	adjoint techn princ 2eme classe	6eme échelon de l'échelle C2 anc conserv 9 mois et 16 jours
ROCA Marie-Carmen épouse MAQUIN	adjoint techn princ 2ème classe	01.02.2025	adjoint techn princ 1ère classe	7ème échelon de l'échelle C3 sans ancienneté
WRAMOUR Emmanuel	adjoint techn territorial	01.02.2025	adjoint techn princ 2eme classe	8ème echelon de l'échelle C2 anc conserv 3 mois

Arrêté N° MA-ARR-2025-013

Filière sociale :

Nom Prénom	grade actuel	date d'effet de la nomination	grade avancement	ancienneté acquise
BUSA Marie, Catherine	ATSEM princ 2eme classe	01.02.2025	ATSEM princ 1ère classe	4ème échelon échelle C3 anc cons 6 mois
ROUX Isabelle	ATSEM princ 2eme classe	01.02.02025	ATSEM princ 1ère classe	5ème échelon échelle C3 anc conserv 3 mois
TEVAR Anna	ATSEM princ 2eme classe	01.02.2025	ATSEM princ 1ère classe	7eme échelon échelle C3 anc conserv 1 an 10 mois 22 jours

Article 2 : le présent tableau d'avancement sera transmis au centre de gestion de Vaucluse qui assurera la publicité, en application de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères- CS 88010 - 30941 NIMES CEDEX 09 telephone 04 66 27 37 00 - Fax 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication par voie d'affichage.

A MALEMORT DU COMTAT,

le 23 janvier 2025

le Maire,

Guillaume ROUX





MAIRIE DE MALEMORT DU COMTAT
ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARR-2025-036

06 mars 2025

**OBJET : ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Maire de Malemort du Comtat

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération MA-DEL-2013-030 du 25 avril 2013 relative à la détermination des
« ratios-promouvables »,
Vu l'arrêté n° MA-ARR-2021-072 du 9 avril 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à
compter du 01^{er} janvier 2021,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi
comme suit :

Avancement au grade de : catégorie A (filière administrative)

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
TANI Maeva	Attaché Territorial	01/04/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse
qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de
la fonction publique.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité,
d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, ou par
l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Malemort du Comtat,
Le 06 Mars 2025



Le Maire,

Ghislain ROUX

Propositions d'avancement de grade
Année : 2025
Collectivité : MALEMORT DU COMTAT

AGENT	GRADE / ECHELON				Type	Niveau	Observations
	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade possible	Date nomination dans l'échelon et ancienneté	Date possible			
TANI Maeva	Attaché Territorial	Attaché Principal	Echelon : 8 depuis le : 01/11/2023 avec un reliquat d'ancienneté de 5 mois	01/04/ 2025	Ancien neté		Grade Attaché Territorial (nomination suite à réussite au concours) depuis 2009

Fait à Malemort-du-Comtat
le 6 Novs 2025
Le Maire,
Ghislain ROUX

